



Lyon, 24/06/2020 - pour diffusion immédiate

DES SUBVENTIONS CTC EXCEPTIONNELLES POUR ACCOMPAGNER LA REPRISE DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE CUIR

Sous l'égide de sa Commission de Développement Économique, CTC et les fédérations professionnelles ont décidé de renforcer avec des mesures exceptionnelles, leur accompagnement auprès des entreprises de la filière cuir et faciliter leur reprise d'activité.

Suite au déconfinement, les entreprises des secteurs du cuir, de la chaussure, de la maroquinerie et de la ganterie ont pour la majeure partie repris leur activité. Sur 2020, les Entreprises Membres de CTC peuvent bénéficier de **3 mesures exceptionnelles** :

- **CRÉATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN PLACE DES MESURES SANITAIRES**

Pour leur reprise d'activités, les entreprises doivent investir pour sécuriser leurs lieux d'activités. Une subvention CTC est accessible dans la mise en place des mesures de sécurité et le respect des gestes barrières : achat de masques, de gels hydro-alcoolique, de structures de protection en plexiglas, etc.). **Une aide de 1.000 €HT par entreprise** est proposée (50 % des dépenses éligibles).

- **RENFORCEMENT DE LA SUBVENTION POUR « CUIR & SAVOIR-FAIRE », LE DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE**

Lancé fin 2019, Cuir & Savoir-faire est un dispositif associant financement et accompagnement en vue de pérenniser les savoir-faire des entreprises de la filière cuir. **Le plafond d'aide maximum par entreprise en 2020 a été ré-évalué à 15.000 €HT**, au lieu de 7.000 €HT initialement. Ce montant porte sur la prise en charge des coûts de formateur interne ou externe.

Plus d'informations : www.ctc-services.org/cuir-savoir-faire



- **AUGMENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEUR COMMUNICATION DIGITALE**

Secteur tourné vers la mode, CTC aide les entreprises de la filière afin d'être plus visibles sur les réseaux sociaux. **La subvention digitale pour 2020 augmente : le montant maximum des dépenses passe à 8.000 €HT** maximum par Entreprise Membre. La subvention finance à 50 % ces dépenses, soit jusqu'à 4.000 €HT d'aide sur des prestations digitales (visuels, vidéos, campagnes de publicité, community management, partenariats avec des influenceurs, etc.).

Toutes ces mesures sont accessibles aux Entreprises Membres de CTC relevant de la taxe fiscale affectée pour le développement de la filière cuir auprès de CTC.

www.ctc-services.org

CONTACT

Christophe BROQUET
Département Entreprises Membres
em@ctcgroupe.com

